

L'AGENCE AU COEUR DE LA DÉMATÉRIALISATION

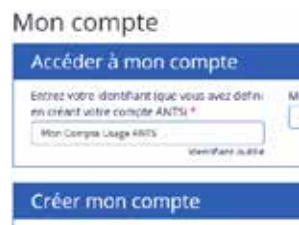
Les timbres fiscaux électroniques, à l'appui des téléprocédures

L'ANTS a mis place un site d'achat de timbres électroniques accessible par les usagers. Afin d'assurer la couverture du territoire complète, les timbres dématérialisés sont distribués par deux canaux complémentaires : un site internet accessible au public et les buralistes PVA (points de vente agréés).



En 2017, l'objectif de la DGFIP est d'étendre la dématérialisation des timbres fiscaux à l'ensemble des procédures utilisant des timbres fiscaux.

Un compte ANTS Usager, pour sécuriser les téléprocédures



L'ANTS a mis en place un compte à l'attention des usagers pour faciliter leurs démarches administratives.

Ce compte est accessible à partir des quatre sites de l'ANTS. Il a été mis en

place dans un premier temps pour la prédemande de permis de conduire et de passeport. Ce compte permet à l'utilisateur d'effectuer ses pré-demandes en ligne et de suivre de manière instantanée son évolution, ainsi que le suivi de la production de son titre.



POUR ALLER PLUS LOIN

Connecter vous sur l'un des sites de l'ANTS
et créer votre compte ANTS Usager



ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire

ants.gouv.fr

immatriculation.ants.gouv.fr

passeport.ants.gouv.fr

permisdeconduire.ants.gouv.fr

www.youtube.com/c/ANTSChaineTV

Copyright mai 2016
ANTS Agence Nationale des Titres Sécurisés

LA RELATION USAGER

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) met à disposition de l'utilisateur des services numériques sur l'ensemble de ses quatre sites internet.



Ces services concernent les demandes de passeports, de permis de conduire, de certificats d'immatriculation et tous les services associés (timbres fiscaux électroniques, simulateur de taxes, liste des pièces à fournir...)



LES SERVICES ACCESSIBLES SUR LES SITES DE L'ANTS

Géolocalisation des mairies équipées d'un dispositif de recueil

Suivi de production du passeport

Prédemande d'un passeport biométrique

Les pièces à fournir

Le télé-service des pièces à fournir permet à l'utilisateur de savoir quels sont les documents qu'il doit apporter à la mairie lors du dépôt de sa demande de passeport.

Les usagers qui sont nés dans une commune qui a dématérialisé la délivrance des actes de l'état civil (COMEDEC) ou à l'étranger n'ont plus à fournir un certificat de naissance. La demande sera faite de manière automatique à la mairie de naissance lors de l'instruction des dossiers. Ce service simplifie les démarches de l'utilisateur.

passeport.ants.gouv.fr

permisdeconduire.ants.gouv.fr

Prédemandes

Le télé-service de prédemande de permis de conduire permet de recueillir de manière dématérialisée les renseignements nécessaires à la fabrication du permis.

Grâce au «télé-service de prédemandes permis de conduire», les demandeurs peuvent désormais transmettre aux services instructeurs leurs données d'état civil, leur photographie ainsi que leur signature de manière dématérialisée. Ils peuvent par ailleurs, laisser leur numéro de portable et leur adresse électronique qui permettront de les informer de l'état d'avancement de la production du permis de conduire.

Géolocalisation des Photographes agréés Services en ligne ANTS

Suivi de production du permis de conduire

Solde des Points du permis de conduire



Géolocalisation des professionnels habilités Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV)

Suivi de production du Certificat d'Immatriculation

Changement d'adresse

Obtenir un certificat de situation administrative (non gage et opposition) (CSA)

Simulateur de Taxes

Prédemande de changement de titulaire

Le suivi de la production

Le télé-service de suivi de production du certificat d'immatriculation permet à l'utilisateur de suivre en temps réel la production de son titre jusqu'à sa distribution.



immatriculation.ants.gouv.fr